

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 7 mars 2024

**Délibération n° 2024-027
Séance du 5 mars 2024**

Adhésion à l'association scientifique
et technique pour l'eau et
l'environnement (ASTEE) et
participation à son 103^{ème} congrès

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 22 février 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) et la participation à son 103^{ème} congrès,

Après en avoir délibéré

- Article 1 :** Approuve l'adhésion à l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) dont le siège social se situe 12 rue de l'Industrie 94416 Courbevoie Cedex.
- Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation, d'un montant de 5 012,50 €.
- Article 3 :** Approuve la participation au 103^{ème} congrès de l'ASTEE, pour un montant de 6 500 €.
- Article 3 :** Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président


François-Marie DIDIER